FICHE DE POSTE

CONSEILLER TERRITORIAL EN ARBITRAGE

DESCRIPTION DU POSTE

Le conseiller territorial en arbitrage (CTA) est placé sous l'autorité hiérarchique du Président et de la Direction du District, en lien avec le Président de la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA) et en collaboration avec l'équipe régionale en arbitrage (ERA).

Il est chargé de :

- Développer et mettre en œuvre la politique départementale de l'arbitrage dans les domaines de la formation, du recrutement, de détection et de la fidélisation des arbitres ;
- Mener conjointement avec la Ligue et ses conseillers techniques régionaux en arbitrage (CTRA), voire avec les conseillers techniques départementaux en arbitrage (CTDA), des actions techniques et assurer l'animation de l'équipe départementale en

arbitrage (EDA) ;

- Venir en soutien des clubs dans le cadre de l'accompagnement à la sensibilisation à l'arbitrage et aider dans leurs missions, les bénévoles de la CA.

LES MISSIONS

- Promouvoir l'arbitrage.
- Favoriser le recrutement, la formation et la fidélisation des arbitres.
- Détecter, former et suivre les arbitres pouvant accéder aux compétitions régionales, avec l'EDA.
- Accompagner et former les observateurs d'arbitres.
- Prospecter dans les établissements d'enseignement (collèges, lycées, universités, CFA).
- Organiser et uniformiser les stages et la formation continue (en relation avec la CA).
- Suivre la gestion et la désignation des nouveaux jeunes arbitres.
- Accompagner et former les tuteurs d'arbitres.
- Gestion et suivi administratif des arbitres du District (DMA, indisponibilités, etc…).
- Former les arbitres bénévoles de clubs et les arbitres assistants bénévoles de clubs.
- Organiser et assurer les sessions de formations initiales en arbitrage (FIA) en collaboration avec l'EDA.
- Mettre en place et animer des réunions dans les clubs (sensibilisation à l'arbitrage, suivi des référents « Arbitres » dans les clubs,

intégration des arbitres dans les clubs).

- Contribuer aux travaux de l'ERA.
- Valoriser l'arbitrage à travers le programme éducatif fédéral (PEF) et intervenir auprès des autres acteurs du football, par une participation aux formations et recyclages des éducateurs.

FICHE DE POSTE

CONSEILLER TERRITORIAL EN ARBITRAGE

- S’associer à l’équipe technique départementale (CTD, etc.).
- Contribuer à la communication, à l’image de la fonction d’arbitre et abonder la rubrique « Arbitrage » sur le site Internet (en relation avec le service communication).
- Adhérer et participer à la politique générale du District, notamment à travers des missions concernant la prévention, la lutte contre les incivilités et le plan d’engagement sociétal de la FFF.
- Contribuer, ponctuellement et le cas échéant, à des missions régionales, voire nationales, sur le développement de l’arbitrage.

FORMATION

- Bac +2 à Bac +5 dans les domaines suivants :
- Management du sport (STAPS, Master Management du Sport)
- Développement des organisations sportives
- Gestion de projets
- Une formation fédérale FFF en arbitrage constitue un véritable atout.

EXPÉRIENCE

- Ancien arbitre ou arbitre en activité (souhaité).
- Expérience au sein d'un District, d'une Ligue ou d'un club.
- Expérience dans la formation et l'animation de groupes.
- Expérience en gestion de projet sportif.
- Connaissance du fonctionnement fédéral (FFF, Ligue, District).
- Compétences techniques
- Excellente connaissance des Lois du Jeu.
- Maîtrise de l'organisation de l'arbitrage.
- Connaissance des règlements fédéraux.
- Bonne maîtrise des outils informatiques : Pack Office (Word, Excel, PowerPoint)
- Capacités rédactionnelles.
- Compétences relationnelles

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser à Monsieur le Président du District de Seine-Saint-Denis de Football, 65-75 avenue Jean Mermoz – 93120 La Courneuve, ou par courriel à l’adresse suivante : direction@district93foot.fff.fr